



Conseil juridique concernant une amende en Italie

Par **Cem**, le **23/03/2015** à **23:49**

Bonsoir à vous,
Voilà je viens a vous concernant une infraction qui m'a été relevée lors de mon passage en Italie l'année dernière, a bord d'un véhicule de location.
Selon les autorités de Sienne (dûments représentées par une société de recouvrement basée en Suisse il me semble...), j'ai pénétré dans une fameuse zone dire "ZTL" Zone à trafic limité en gros, qui correspond à une pénétration dans une zone restreinte dans une ville. Des caméras sont positionnées aux abords de ces zones et flashent tout ce qui y passe.
J'ai reçu un recommandé samedi dernier m'indiquant que je devais payer sur le site internet qui était indiqué, sous 5 jours, sous peine de voir l'amende augmenter.
Quelles pourraient être les limites et obligations de cette demande ? Suis-je vraiment passible de poursuites ?
Etc.
Merci d'avance